



DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL

o.713.33 - RM/cl

Prière de rappeler cette référence dans la réponse

P r o c è s - v e r b a l

de la séance du 9 février 1966,
18, Bundesgasse - 15.00 h.

Présidence : M. le Ministre Jakob Burckhardt, Département
politique

Présents : M. le Ministre Rudolf Bindschedler, Département
politique
M. le Colonel Harald de Courten, Sous-Chef d'état-
major au Département militaire
M. Hans Rudolf Kurz, Chef du Service de presse du
Département militaire
M. Antonino Janner, remplaçant du Chef de Division
des affaires politiques
M. le Professeur Urs Hochstrasser, Délégué aux
questions d'énergie atomique
M. Heinz Langenbacher, Chef de section diplomatique
M. Friedrich Moser, collaborateur diplomatique au
Service juridique du Département politique

Ouverture de la séance : 15.00 h.

La séance est ouverte par M. le Ministre Burckhardt.

1. Questionnaire du Conseil économique et social des Nations Unies sur les aspects économiques et sociaux du désarmement que le Secrétaire général de l'ONU a adressé au Département politique fédéral dans sa note du 29 octobre 1965.
-

Le président précise qu'il s'agit d'un questionnaire plus théorique que pratique; il pense que nous devons aujourd'hui décider de l'opportunité d'une réponse à un tel questionnaire et, si réponse il y a, d'en définir le contenu.

M. Bindschedler précise qu'il est nécessaire de faire ici une distinction; si officiellement, ajoute-t-il, nous nous devons de rester en contact étroit avec l'ONU et nous nous devons de répondre, si faire se peut, au questionnaire que nous adresse l'ONU, par exemple, sur la codification du droit international; il ne pense pas qu'il soit judicieux de répondre à ce questionnaire sur le désarmement et ses aspects économiques et sociaux. M. Bindschedler indique que notre attitude à l'égard de ces questionnaires de l'ONU ne doit pas toujours être la même, mais que nous devons répondre seulement quand cela nous paraît utile, opportun et intéressant. Répondre à ces questionnaires renforcerait notre position de non-membre des Nations Unies et offrirait l'occasion d'un contact de plus.

M. de Courten indique que les questions posées sont d'une telle nature qu'on ne peut y répondre sans aller au fond des choses. Pour le Département militaire fédéral, la réponse à ce questionnaire ne peut entrer en ligne de compte. Il faudrait des études approfondies et étendues, et nous n'avons pas le personnel en suffisance pour une telle tâche.

Le président se montre d'accord avec l'idée que nous ne devons répondre aux questionnaires de l'ONU que lorsque nous avons un intérêt particulier à donner notre point de vue. Cependant, le président pense, dans le cas qui nous occupe, que nous pourrions faire part de notre opinion, comme nous l'avions déjà fait en 1962, par un texte d'ordre général.

M. Kurz est d'avis que les "neutres" devant être les derniers à effectuer un désarmement, nous devrions rester ici sur la réserve et donner des explications sur la situation particulière de la Suisse.

M. Langenbacher répond qu'il n'est pas sûr qu'une telle explication serait judicieuse et il est certain qu'elle serait plutôt mal interprétée au sein de l'ONU.

M. Bindschedler ne voit pas d'objections à ce que nous reprenions les explications que nous avons données en 1962 lors du questionnaire précédent de l'ONU. Il ajoute que la question de la neutralité n'entre aucunement dans le cadre d'un tel questionnaire.

Le président résume la situation et propose ce qui suit : Nous répondrons au questionnaire de l'ONU au début du mois de mars en nous inspirant du texte qui avait été établi en 1962; nous laisserons cependant les chiffres et les statistiques de côté.

2. Proposition suédoise de création d'un "Detection Club"

Le président : "Voyez-vous un intérêt à ce que la Suisse établisse un contact avec ce "Detection Club"?"

M. Janner admet qu'il serait désagréable de ne pas s'intéresser au projet des Suédois, mais d'autre part, qu'il serait gênant d'en faire trop.

M. Bindschedler indique qu'il s'agit d'un problème en relation avec la non prolifération des armes nucléaires et qu'il faudrait attendre le résultat auquel la Conférence de Genève sur le désarmement ne manquera pas d'aboutir. Cela dépend de l'attitude que nous adopterons à l'égard des accords de désarmement et des conclusions que nous ne manquerons pas de tirer de ces accords.

Le président précise que la Suède agit dans le cadre plus large du contrôle et de la détection des essais nucléaires souterrains et qu'elle aimerait voir participer d'autres pays à cette entreprise.

M. Hochstrasser voit dans cette proposition de la Suède une action concrète de coopération internationale.

M. de Courten pense qu'il est évident que nous ne pouvons offrir nos services, car ce serait une atteinte à la liberté d'action du Conseil fédéral, ce dernier ne connaissant pas encore les conclusions des travaux de la Conférence du désarmement.

M. Hochstrasser estime que l'on pourrait agir par l'intermédiaire de notre ambassade à Stockholm et que l'on pourrait demander à M. le Professeur Fritz Kobold de se renseigner sur l'audience qu'une telle proposition est susceptible de rencontrer dans les milieux scientifiques intéressés.

M. Bindschedler est d'avis que les Suédois s'étant déjà passablement avancés avec ce mémorandum, nous devrions plutôt nous montrer discrets par l'intermédiaire de notre ambassade à Stockholm.

M. Hochstrasser répond à une question de M. Langenbacher sur le degré de préparation de nos savants dans le domaine de la sismologie; il indique qu'il n'est pas un spécialiste de la sismologie et qu'il ne peut pas donner de renseignements sur la qualification de nos savants dans ce domaine.

Le président résume ainsi la situation et propose ce qui suit :

1. Pour l'instant, nous ne ferons aucune démarche sur le plan gouvernemental concernant notre coopération dans le cadre d'un éventuel "Detection Club".
 2. Nous demanderons à M. le Professeur Fritz Kobold de bien vouloir nous informer des contacts existant; de nous dire si des bases scientifiques suffisantes sont à disposition en Suisse et enfin si une audience en faveur d'un tel projet peut être trouvée auprès des milieux scientifiques intéressés.
 3. Question de la représentation de la "DDR" à la Conférence du Comité des 18 sur le désarmement à Genève
-

M. Janner pose la question de principe de notre attitude à l'égard des doléances toujours renouvelées du Gouvernement fédéral allemand au sujet des visas d'entrée que la Suisse accorde aux membres de la délégation de la "DDR" auprès de la Conférence du désarmement à Genève. M. Janner précise qu'il pose cette question par pur acquit de conscience.

M. Bindschedler pense, quant à lui, bien qu'il soit loin d'éprouver une grande sympathie pour la "DDR", qu'il faut toujours réagir avec fermeté contre les signes de mauvaise humeur chronique de Bonn. La Conférence du désarmement est organisée dans le cadre

des Nations Unies qui est libre d'accepter qui elle désire comme observateur; en tant que pays dans lequel l'ONU a son siège, nous nous devons de respecter, dans la mesure des possibilités, ses desiderata concernant les délégations et les observateurs accrédités auprès d'elle.

M. Langenbacher est d'avis qu'il faut continuer à suivre la pratique que nous avons toujours adoptée dans les questions d'octroi de visas pour les délégués aux conférences internationales organisées dans le cadre des Nations Unies à Genève. Cette pratique correspond, en outre, à l'optique des Nations Unies sur ce point.

Paul A. Ransper.